

**COMMUNIQUE DU 25 MAI 2016**

**CHAMOSON OBTIENT LE LABEL « COMMUNE EN SANTE » :  
UNE COMMUNE TROIS ÉTOILES**

**La commune de Chamoson se voit remettre aujourd'hui le label Commune en santé. Concrétisée sous forme de bilan, cette démarche permet d'inventorier et développer des mesures favorisant la promotion de la santé dans les domaines scolaires, de la santé au travail ou des infrastructures, entre autres. Chamoson obtient un label 3 étoiles. Troisième commune du district à obtenir ce label, elle est la première commune labellisée de moins de 5'000 habitants, en Valais romand, à atteindre la note maximum directement.**

*Chamoson, Terre de culture, Terre de convivialité*

La commune de Chamoson a développé au total 29 mesures qui touchent les domaines suivants : politique communale, animation et fête, famille, école, économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Au travers de ces mesures, la commune démontre sa préoccupation pour la santé des citoyens et son souhait d'être un lieu de convivialité, où la promotion du mouvement est favorisée. Cette sensibilisation s'opère dès le plus jeune âge avec la labellisation « Youp'là bouge » des crèches, jusqu'aux aînés avec une palette d'activités sportives adaptées. De nombreux aménagements dans la commune favorisent aussi ces différents aspects : marquage au sol dans les cours d'école, parcours « du cep à la Cime », places de jeux, chemins pédestres, mise à disposition de fontaines à eau, places de pique-nique, etc. A Chamoson, la promotion de la santé passe même par la mise à disposition de jardins potagers pour les classes !

*Un label qui s'étend en Valais et hors du canton*

Mis en place par Promotion Santé Valais, le label a déjà été octroyé à 15 communes valaisannes, dont plusieurs qui ont renouvelé une ou deux fois leur label, et 5 autres sont en cours de labellisation. Chamoson est ainsi la 16<sup>ème</sup> commune. Le label Commune en santé a pour but de valoriser les mesures de promotion santé développées par les communes pour favoriser le bien-être de ses habitants. En tant qu'autorité et lieu de vie, la commune peut influencer favorablement la santé de sa population par la transmission de connaissances ou compétences en matière de santé et surtout en agissant sur l'environnement physique et social des habitants (aménagement du territoire, sécurité, cohésion sociale, infrastructure, etc.). Avec le label Commune en santé, les mesures de prévention et promotion de la santé existantes sont valorisées et de nouvelles mesures peuvent être développées.

Le concept a été exporté dans d'autres cantons (Vaud, Neuchâtel, Jura, Thurgovie et prochainement Genève).

Pour plus d'informations sur le programme « Commune en santé » : [www.labelcommunesante.ch](http://www.labelcommunesante.ch)

**Contact presse :**

Delphine Maret Brülhart, responsable du programme,  
027 329 63 44 ou 079 698 48 54